

Réaction CAPEB/ Déclarations Gouvernement / Relance du secteur de l'immobilier et de la construction

Relance de l'immobilier et de la construction :

La CAPEB salue la mobilisation du gouvernement de Manuel Valls pour la relance de l'immobilier, de la construction et de la rénovation

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Le signal envoyé aujourd'hui par le gouvernement de Manuel Valls est encourageant pour l'artisanat du bâtiment que je défends. Résoudre la crise du logement passe avant tout par l'établissement d'un cadre favorable à la construction et à la rénovation il ne peut en être autrement. »

Relance de la construction : des mesures bienvenues

La CAPEB accueille favorablement les 50 mesures pour soutenir la construction et la rénovation qu'annonce aujourd'hui la ministre du Logement et de l'égalité des territoires, Sylvia Pinel. Le retour du PTZ +, c'est-à-dire ouvert à l'ancien, est une mesure phare qui avait fait la preuve de son succès jusqu'en 2012. Sa réintroduction, même sous conditions, est une bonne nouvelle pour le secteur de l'Artisanat du bâtiment.

Quant à la simplification des réglementations et normes dans la construction, déjà annoncée par le précédent gouvernement, cela devient urgent, tout particulièrement pour les normes provenant du droit européen et alourdies par le droit national. Par exemple, les normes sismiques sont applicables sur tout le territoire national et augmentent les coûts de construction là où aucune zone à risques n'est identifiée. L'artisanat est favorable au fait de construire en toute sécurité, mais pas en « sur-sécurité ».

Patrick Liébus, Président de la CAPEB explique : « Aujourd'hui, l'objectif de construction de 500 000 logements par an n'est pas atteint. Les déclarations du gouvernement rappellent l'urgence à trouver des solutions efficaces pour dynamiser le secteur de la construction. La CAPEB se réjouit de voir que le Gouvernement a pris conscience de la gravité de la situation à l'heure même où les derniers chiffres de l'activité, particulièrement en matière de construction, sont alarmants ».

Une activité en récession qui rappelle l'urgence à agir

A cette occasion, la CAPEB rappelle la réalité de ce secteur au regard des derniers chiffres d'activité :

- **Logements autorisés (dépôt de permis de construire) :**

Entre mars et mai 2014 (par rapport à la même période de l'année précédente), la construction de logements individuels diminue de 25,7 % soit :

- Un repli de 14,3 % pour les logements individuels purs (villas),
- Ainsi qu'un recul de 43,3 % pour les logements individuels groupés (lotissements),
- La construction de logements collectifs (immeubles) est en repli de 11,8 %.
- La construction de logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants,

pour touristes, etc.) affiche une hausse de 28,2 %.

Cumulés sur douze mois, le nombre de logements autorisés à la construction (389 400 unités) diminue de 20,7 %.

• **Logements commencés (mises en chantier) :**

Entre mars et mai 2014, le nombre de logements mis en chantier s'élève à 69 600 unités, soit une baisse de 19,7 % (par rapport à la période allant de mars 2013 à mai 2013).

Les mises en chantier de logements individuels diminuent de 27,3 % :

- Recul de 29,1 % pour les logements individuels purs (villas),
- Repli de 21,8 % pour les logements individuels groupés (**lotissements**),
- Les logements collectifs (**immeubles**) sont en repli de 15,0 %.
- Les logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) progressent de 9,7 %.

Cumulés sur douze mois, le nombre de logements commencés (312 100 unités) baisse de 8,5%

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

-370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***

-699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment

-et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment

qui réalisent :

-75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 81 203)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »

Contacts presse

Hopscotch :

Hélène Lecomte - Tél : 01 58 65 10 33 - hlecomte@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
